

# Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

## 1. Intitulé de module : Exercice professionnel A \_ M8

2025-2026

Code : T.PM.SO354.208.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle du stage : 2<sup>ème</sup> semestre du MSc en Psychomotricité à hauteur d'½ jour par semaine (lundi matin ou jeudi matin, sur un lieu A).

## 2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

## 3. Prérequis

Le suivi du module M4 *Découverte de la psychomotricité* est un prérequis à l'accès au présent module de formation pratique.

## 4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique* et la formation pratique se déroule sur le même lieu que le module de sensibilisation à la psychomotricité (M4) du semestre d'automne. Il permet aux étudiant-e-s de construire les gestes et attitudes professionnels ainsi qu'analyser les problématiques cliniques des personnes accompagnées sur le terrain, dans la continuité des suivis de M4, en se référant aux contenus théoriques et méthodologiques étudiés à l'école dans une perspective professionnalisante.

Objectifs d'apprentissage :

1. Concevoir et mettre en œuvre une séance de psychomotricité en analysant et argumentant ses choix et décisions
2. Incrire une séance dans un processus d'intervention cohérent en formulant des hypothèses de compréhension
3. Documenter son exercice professionnel en utilisant les références théoriques et méthodologiques
4. Ajuster sa posture clinique et son intervention aux situations nouvelles

Compétences cibles<sup>1</sup> :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

- **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
- **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps

<sup>1</sup> Se référer au référentiel de compétences présenté dans le plan d'étude cadre

- **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
- **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement

2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

- **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
- **2b** : Evaluer les besoins des bénéficiaires, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
- **2c** : Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle
- **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des bénéficiaires
- **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des bénéficiaires

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est orienté sur l'analyse de situations en contexte professionnel. Il s'inscrit dans un processus puisqu'il poursuit l'expérience débutée sur le même lieu de formation pratique au semestre précédent (Module 4 *Découverte de la pratique*).

Il comprend :

- Des périodes d'exercice professionnel dans le cadre d'interventions psychomotrices sur le terrain, encadrées par une praticienne formatrice ou un praticien formateur

thérapeute en psychomotricité, à hauteur d'une demi-journée hebdomadaire durant tout le semestre ;

- Des temps d'analyse de la pratique avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur orientés sur l'expérience de terrain de l'étudiant-e ;
- Des enseignements portant sur le travail du jouer et les médiations en psychomotricité :
  - Jeu, développement et axes de travail en psychomotricité
  - Travail du jouer et technique psychodramatique
  - Jeu, langage et communication

Une attention particulière est portée à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue prenant en compte les objectifs du module et ceux définis dans le contrat pédagogique tripartite. Les enseignements à l'école articulent apports théoriques, mises en situation corporelles et relationnelles, ainsi qu'échanges autour de situations cliniques.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module à l'école est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module correspond à un résultat suffisant à l'évaluation sommative réalisée par la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Celle-ci prend place à la fin du module de formation pratique et clinique, à la fin de semestre d'automne. La praticienne formatrice ou le praticien formateur y procède en s'appuyant sur les objectifs d'apprentissage du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite ainsi que sur les éléments transmis par cette dernière ce dernier dans son auto-évaluation. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, à partir d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Par sa signature, la praticienne formatrice ou le praticien formateur atteste également avoir pris connaissance de l'autoévaluation que l'étudiant-e réalise dans la même temporalité.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module et figure dans les Lignes directrices pour la formation pratique.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module, la participation active des étudiants et la réalisation des travaux demandés sont requis pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours et, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

La présence sur le terrain ou à l'école, est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié. Le taux d'absence aux d'enseignement est calculé séparément du taux d'absence en formation pratique. 80% de présence sont requis pour chacune de ces deux parties.

En cas d'absence (justifiée ou non) correspondant à plus de **20%** du nombre d'heures d'enseignement **ou** du nombre de demi-journées sur le terrain, l'étudiant-e sera tenu·e d'effectuer un travail complémentaire défini par les coordinatrices de module ou un complément de temps de présence sur le terrain.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeur restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant-e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant-e est alors informé-e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant-e qui obtient la note F doit répéter le module. La répétition prendra une autre forme que la répétition des activités du module. Elle est définie pour chaque étudiant-e individuellement par la coordinatrice de module (pour la partie cours) ou la référente de volée (pour la partie stage) en collaboration avec la-le praticien-ne formateur-trice concerné-e. Elle aura lieu pendant le 3<sup>ème</sup> semestre de formation.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 8. Remarques

Le module M8 ne peut être validé avant que l'étudiant-e ait validé le module M4 par une évaluation suffisante.

L'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré uniquement dans un but de reformulation et de correction dans l'autoévaluation. Elle est interdite dans le contrat tripartite. En cas d'utilisation :

- les étudiant-e-s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliquer leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

## 9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme Moodle et en cours par les enseignant-e-s ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

## 10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur (Formation sur le terrain)
- Le ou la co-responsable de volée référente de formation pratique de l'étudiant-e : Isabelle Charpine ou Aude Hussy
- Isabelle Charpine et Charlotte Demoux (Travail du jouer et technique psychodramatique)
- Aude Hussy (Travail du jouer et repères méthodologiques : Jeu, développement et axes de travail en psychomotricité)
- Stéphanie Cortese (Jeu, langage et communication)

Coordinatrice de module : Aude Hussy

Descriptif validé par la responsable de filière, février 26